

# La Sentinelle

Septembre - Octobre 2025 - n° 05

ACMP  
CGPM



Avant-Propos

Maskirovka



## Maskirovka

AVANT-PROPOS PAR YVES HUWART | PRÉSIDENT

La langue russe a souvent puisé dans d'autres idiomes. Ainsi, le mot *maskirovka* vient du français mascarade (déguisement). À l'origine, il s'agissait d'un concept purement militaire visant à dissimuler ses intentions sur le champ de bataille grâce à une ruse tactique. Après 1945, en Union soviétique, le terme prend une acception plus large : celle de la désinformation politique et militaire destinée à manipuler l'opinion. Les fausses nouvelles, les mensonges éhontés ou les *false flag operations* — ces événements montés de toutes pièces pour accuser autrui — en sont des exemples typiques.

Dans le dossier de l'Accord social pour le personnel militaire, conclu le 25 juillet, certains usent également de *maskirovka*. Leur objectif : tromper leurs collègues et berner l'opinion publique. Certains n'hésitent même pas à brandir des menaces pour tenter, de manière détestable, d'imposer leur prétendue vérité.

Mais cela ne fonctionnera pas. Car si vous regardez au-delà du flot de messages sélectifs et d'informations fausses ou partielles, vous constaterez que l'Accord social se traduit par une augmentation salariale exceptionnelle et une amélioration considérable de l'attractivité du statut militaire. De plus, il atténue les effets négatifs de la réforme générale des pensions bien mieux que pour tout autre travailleur du pays. Soyons clairs : cet Accord social n'implique **AUCUNE** adhésion à la réforme fédérale des pensions. Ceux qui prétendent aujourd'hui que « il restait encore suffisamment de temps » ou que « tout aurait pu être mieux fait » ne savent pas de quoi ils parlent ; ce n'est tout simplement pas vrai ! Avec l'ensemble

des mesures convenues dans cet Accord social, la masse salariale augmentera de plusieurs dizaines de milliers d'euros, et la grande majorité des militaires pourra partir à la retraite plusieurs années avant les autres Belges.

En réalité, cet Accord social représente la plus importante amélioration des conditions de travail des militaires depuis plus de 50 ans. De plus, aucun autre groupe professionnel dans notre pays ne verra son salaire actuel augmenter autant grâce à ce paquet.

Ne vous laissez donc pas empoisonner par les mensonges et les interprétations subtiles autour de cet Accord social : elles ont pour seul but de servir des intérêts autres que les vôtres ou de masquer l'incapacité de ces mauvais perdants.

Au cours des prochaines années, surveillez simplement votre compte en banque et les autres améliorations sensibles qui seront apportées à vos conditions de travail. Citons entre autres : la forte augmentation

des indemnités pour les exercices de longue durée et les missions opérationnelles, l'allocation 'Ops' équivalant à 14 mois de salaire, une allocation importante de distance pour compenser les longs trajets vers la caserne, le doublement des allocations pour 'rappelabilités' et prestations de week-end en service normal, des jours de congé supplémentaires en fin de carrière, une allocation de fonction lors de l'occupation d'un poste d'un grade supérieur, la fin des mutations obligatoires à partir de l'âge de 53 ans, une garantie de revenu en cas d'incapacité ou d'invalidité, ainsi qu'une prime pour les métiers en pénurie.

Aucune autre catégorie professionnelle en Belgique ne voit son statut s'améliorer de manière aussi spectaculaire en une seule réforme.

Ne vous laissez donc pas berner par la *maskirovka* autour de cet Accord social. Car, comme le dit si bien le proverbe : « Si le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend l'escalier. » ■

# La Sentinelle

Septembre - Octobre 2025 - n° 05



Photo : La Defense

## Colophon

La Sentinelle est le bimestriel de la Centrale Générale du Personnel Militaire. La Sentinelle est envoyée à tous les membres.

Tirage : 9.8000 exemplaires

Toutes les données sont traitées dans le respect de la Loi sur la vie privée (Loi du 8/12/1992 & GDPR).

Éditeur responsable : Yves Huwart

Coordination :

Jesse Arents et Concetto Bandinelli

Informations générales – CGPM :

Romboutsstraat 1 – Bus 021

1932 Zaventem

srt@acmp-cgpm.be

www.acmp-cgpm.be

Tél. : 02 245 72 14



BE32 2100 6234 6602

BIC : GEBABEBB

BE57 0682 3639 9535

BIC : GKCCBEB

Photo couverture : ACMP-CGPM

- 2 Maskirovka
- 4 Mieux vaut prévenir que guérir
- 6 Des perles aux pourceaux
- 8 Trajet de nuit
- 10 Adaptations au Reg du Temps de travail
- 12 Renard numérique, proie analogique
- 14 Réforme des pensions : un non-accord officiel de l'ACMP-CGPM !
- 17 Épargne-pension : avantage fiscal aujourd'hui, sécurité financière demain !



Rejoignez-nous sur Facebook